

PV de l'Assemblée générale de la CUAE du 22 mars 2005

Contrôle du quorum: le quorum est atteint
L'ordre du jour est approuvé

1. Réformes sur le plan fédéral:

Présentation du document réformes 2008 préparé par le comité:

La CUAE adopte le document « Les Institutions politiques et académiques sur le plan national » et mandate le comité de la CUAE à le distribuer aux instances académiques, politiques et à la communauté universitaire dans le but de susciter un débat sur les réformes envisagées.

2. Initiative pour la gratuité des transports publics:

Un membre du comité d'initiative pour la Gratuité des TPG présente l'initiative.
A la motion:

La CUAE fait partie du Comité d'initiative pour des transports publics gratuits. Elle s'engage dans la récolte de signatures pour le lancement de l'initiative pour des transports publics gratuits sur le réseau genevois et lancera un mot d'ordre en faveur de la gratuité au moment de la campagne. L'assemblée vote oui à la majorité

3. Financement privé à l'Université : **l'exemple de Serono**

Le comité propose une motion sur le financement privé suite à la nouvelle du financement du chaire en endocrinologie de la reproduction. Certains représentants d'associations aimeraient pouvoir consulter leurs membres avant de se prononcer. *Il est donc proposé que la discussion sera reprise en AD. Accepté à la majorité.*

4. Le fonctionnement du comité

Lors de l'AG précédente deux interpellations avaient été émises sur le fonctionnement du comité.

Le comité fait part de ses discussions à l'assemblée:

*Le comité décide de **refuser les deux principales propositions faites.***

*Premièrement, **il ne va pas adopter un système de « vote nominal »** lors de ses réunions et donc dans ses PV.*

- *Le comité continuera à assumer collectivement les décisions prises, tout membre de comité pouvant à n'importe quel moment, s'il/elle le souhaite, se distancier d'une décision prise.*
- *Idéalement, le comité continuera à rechercher l'unanimité de propos lors des prises de positions (ce qui ne signifie pas « consensus mou typiquement suisse »), mais ne s'interdit pas la possibilité de passer au vote en cas de sujets particulièrement sensibles ou d'avis manifestement divergents. Dans ce cas, le comité pourra signaler si une décision est prise à l'unanimité ou seulement à la majorité, et toute personne présente pourra demander à ce qu'il soit consigné au PV sont avis éventuellement contraire (ou d'abstention).*
- *De plus, il est important que l'avis se forme par le biais de la discussion et non pas du vote, car ceci permet de bien intégrer la décision du comité pour mieux la défendre, par exemple*

devant la presse

Deuxième question, celle relative à la possibilité, pour des membres non élus par l'AG, de participer et éventuellement de voter lors des séances du comité. Le comité souhaite là aussi continuer selon le système actuel, en refusant donc la proposition faite par les personnes ayant soulevée cette question lors de la dernière AG.

- *De l'avis du comité, il est essentiel que celui-ci reste ouvert et que donc toute personne participant aux séances puisse le faire activement.*
- *Il en va aussi du « tournus » interne des membres, en donnant la possibilité à des personnes intéressées de suivre nos activités en vue d'une future adhésion en tant que membre du comité.*
- *Quant aux risques de « putch » soulevée lors de la dernière AG, le comité rappelle qu'il travail selon les mandats de l'AG et que les personnes externes seront appelée à le faire aussi. Le comité agit à ce moment comme « garant » des décisions prises en AG et en AD.*
- *L'utilité des élections reste significative, par exemple en ce qui concerne l'engagement que le membre élu prends vis-à-vis de l'assemblée de l'association, en assurant sa présence sur le moyen long terme : l'élection est un gage d'engagement devant l'AG.*

Suite à cette lecture, pas de réactions de la salle. L'Assemblée accepte donc ce fonctionnement.

5. Divers

Pas de divers

La séance est levée